Institut Européen de Coopération et de Développement

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR

LA REALISATION DE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN INTERNAT

Appel d'Offres

PEFACI/DAO/2022/005

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTERNAT A L'EFA DE TIEVIESSOU

Décembre 2022

PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre se présentera sous forme de lot unique et devra faire l'objet d'un devis et d'une facture pro forma établis-en hors taxe.
Le devis ou facture pro forma sera établi sur feuille avec entête de l'entreprise.

Les offres des soumissionnaires seront reliées en deux (02) exemplaires, dont un (01) original et une (01) copie et comprendront les pièces décrites dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

Des sujétions d'exécutions ne sont pas exclues si elles sont jugées d'importances majeures pour ces travaux. Elles devront cependant faire l'objet d'un dossier annexe.

Les documents seront placés sous enveloppes de la façon suivante :

I°) Une première enveloppe de couleur kaki cachetée portant la mention :
« **OFFRE TECHNIQUE - NOM DU SOUMISSIONNAIRE PEFACI/DAO/2022/005 : REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTERNAT A L'EFA DE TIEVIESSOU** » contenant deux (02) exemplaires dont 1 original.

II°) Une deuxième enveloppe de couleur kaki cachetée portant la mention :

« **Offre Financière - nom du soumissionnaire – PEFACI/DAO/2022/005 : REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTERNAT A L'EFA DE TIEVIESSOU** » contenant deux (02) exemplaires dont 1 original.

EVALUATION DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs seront systématiquement évalués à la fin des travaux par la structure bénéficiaire ; les résultats des évaluations seront communiqués à la Direction de l'IECD pour être pris en compte dans l'évaluation annuelle du prestataire.

DEPOT DES OFFRES

Le dépôt des offres se fera sous plis fermés le **13 Janvier 2023** au siège de la PEFACI sis à Yamoussoukro, route d'Abidjan face à la caserne des sapeurs-pompiers, non loin de la CGRAE.
Localisation : https://goo.gl/maps/ZE68fBg8zwRvyYqMA

VALIDITE

La validité de l'offre, le délai de réalisation des travaux et le délai de garantie doivent être mentionnés explicitement sur l'acte d'engagement.

NB : L'offre du soumissionnaire doit être accompagnée des éléments du dossier d'appel d'offres paraphés à chaque page, signés, datés et cachetés à la dernière page par le responsable de l'entreprise ou son mandataire.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet : **: REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTERNAT A L'EFA DE TIEVIESSOU.**
Cet appel d'offres est lancé sur le financement de l'Institut Européen de Coopération et de Développement (IECD) pour son programme de Formation Agricole, dans le cadre de l'extension de la capacité d'accueil dans son centre de formation de la localité de Tieviessou dans le département de Grand-Lahou.
Localisation : https://goo.gl/maps/6tqi9qSiEwXBXAXLA

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES TRAVAUX

La présente spécification technique a pour objet de lister et de définir les travaux suivants à effectuer à l'EFA d'Apprompron ;

- Construire des dortoirs filles et garçons
- Construire une chambre individuelle
- Construire un réfectoire
- Construire une cuisine avec magasin, jouxtant le réfectoire

ARTICLE N°3 : LES PARTIES CONTRACTANTES

1) Le Maître d'œuvre est l'IECD représentée par son Délégué.
2) L'Entrepreneur est l'Entreprise exécutrice des travaux du présent appel d'offres.

SECTION I : INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IGS)

Les travaux objet de cet appel d'offres sont ceux décrits et dont la localisation est indiquée dans les articles 1 et 2 du RPAO.

ARTICLE 4 : COUT DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES OFFRES

Il relève de la responsabilité des soumissionnaires de couvrir tous les coûts relatifs à la préparation et à la présentation de leurs offres. Le maître d'ouvrage n'est en aucun cas responsable desdits coûts, quel que soit le mode de réalisation de l'appel d'offres ou ses résultats.

ARTICLE 5 : VISITE DU CHANTIER

Les soumissionnaires ont pour responsabilité d'effectuer une visite d'inspection à l'emplacement des travaux et dans ses alentours, et d'obtenir par eux-mêmes et à leurs propres frais et risques toutes les informations qui peuvent leur être nécessaires pour préparer leurs offres. Dans le cas contraire, ils ne peuvent alléguer la méconnaissance dudit emplacement et toute conséquence économique leur en est imputée. Le coût de cette visite est exclusivement couvert par le soumissionnaire.

ARTICLE 6 : SOUMISSIONNAIRES ELIGIBLES

1) Toutes entreprises de BTP peuvent participer à cet appel d'offres, uniquement si elles jouissent d'autonomie légale et financière, fonctionnent conformément aux lois commerciales,

n’appartiennent ni ne dépendent du maître d’ouvrage et ne bénéficient pas d’exonération ou d’avantages légaux ou réglementaires pouvant altérer le principe d’égalité des soumissionnaires.

2) Le maître d’ouvrage décline toute responsabilité face aux soumissionnaires dont les propositions ont été élaborées à partir de documents d’appel d’offres provenant d’une autre source. Par conséquent, le maître d’ouvrage n’acceptera aucune plainte ou réclamation, relative à ces documents et leurs correctifs, s’il y en a, de la part de ces soumissionnaires.

3) Un soumissionnaire ne doit pas avoir de conflit d’intérêt. Tous les soumissionnaires ayant un conflit d’intérêt seront exclus. Un soumissionnaire peut être considéré comme étant en situation de conflit d’intérêt avec une ou plusieurs des parties au processus d’appel d’offres s’ils sont associés, ou ont été associés dans le passé, directement ou indirectement, avec le consultant ou avec une autre entité qui a effectué la conception, définit le cahier des charges et les autres documents relatifs au Projet, ou qui sont proposés à titre d’Administrateur du Projet. Une société qui a été engagée par le maître d’ouvrage pour offrir des services de conseil en vue de la préparation ou de la supervision des Travaux ainsi que tous ses affiliés, seront exclus de la soumission.

ARTICLE 7 : CLARIFICATIONS ET MODIFICATION SUR LES DOCUMENTS D’APPEL D’OFFRES

Tout soumissionnaire désireux de recevoir des clarifications sur les documents d’appel d’offres peut les solliciter du maître d’ouvrage à l’adresse indiquée dans le lancement de l’appel d’offres, avant l’échéance du délai de soumission des offres indiqué également dans le lancement de l’appel d’offres. Le maître d’ouvrage répond à toute demande de clarification des documents d’appel d’offres reçue, avant l’échéance du délai de soumission des offres fixé dans le lancement de l’appel d’offres.

Le maître d’ouvrage peut, pour n'importe quelle raison et à n'importe quel moment avant l’échéance du délai de soumission des propositions, modifier les documents d’appel d’offres via des additifs, que ce soit de sa propre initiative ou en considération des clarifications demandées par les soumissionnaires. Les additifs sont notifiés par communication écrite à tous les soumissionnaires ayant demandé les documents d’appel d’offres et sont obligatoires pour eux. Quand les additifs sont substantiels, le maître d’ouvrage prolonge le délai de soumission des offres pour donner aux soumissionnaires le temps de les prendre en compte dans la préparation.

ARTICLE 8 : PIECES A FOURNIR PAR LES SOUMISSIONNAIRES DANS LEUR DOSSIER DE SOUMISSION

L'attention des Soumissionnaires est attirée sur l'obligation qui leur est faite de se conformer strictement aux instructions données par le présent article. La Commission de Dépouillement se réservant le droit de rejeter toute offre non conforme.

Les documents produits par le Soumissionnaire, seront rédigés en langue française dont **un (01) original** + **une (01) copie** exigés reliés et classés selon ordre défini avec sommaire, pagination.

L'acceptation et l'observation par le Soumissionnaire de toutes les dispositions des présentes "instructions" ainsi que de toutes les dispositions des documents du dossier d'appel d'offres, est une condition essentielle pour l'admission de l’offre ; il ne pourra être apporté, sous peine du rejet de l'offre, aucune modification.

LES PRIX SERONT EXPRIMES EN FRANCS CFA

DOSSIER ADMINISTRATIF

Documents et références attestant des qualités du soumissionnaire :

- Une copie du registre du commerce (RCCM)
- Une copie de la déclaration fiscale d'existence (DFE)
- Relevé d'identité bancaire de l'entreprise soumissionnaire
- Attestation bancaire

➢ PIECES A FOURNIR POUR L'OFFRE TECHNIQUE

PIECE N°1 : RENSEIGNEMENT SUR LE SOUMISSIONNAIRE
Le Soumissionnaire présentera dans son offre toutes les informations le concernant (voir annexe)

PIECE N°2 : DECLARATION D'ENGAGEMENT D'ASSURANCE
Le soumissionnaire devra joindre à son offre, la déclaration d'engagement d'assurance

PIECE N°3 : POUVOIRS HABILITANT DU SOUMISSIONAIRE
Le soumissionnaire devra joindre à son offre, la déclaration d'engagement d'assurance

PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES (CCT)
Un exemplaire du cahier des clauses techniques dûment paraphé à chaque page, signé et cacheté à la dernière page par le responsable de l'entreprise ou représentant, sera joint à l'offre du soumissionnaire attestant qu'il est supposé avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions qui président à cet appel d'offres.

PIECE N°5 : MOYENS HUMAINS
Le Soumissionnaire présentera dans son offre, la liste du personnel permanent qualifié qu'il compte utiliser ainsi que leur CV (Voir annexe) :

a) ***Agents de maîtrise***

- Nom et prénoms
- Fonction
- Nationalité
- Diplôme
- Nombre d'années d'expérience

b) Cadres

- Nom et prénoms
- Fonction
- Nationalité
- Diplôme
- Nombre d'années d'expérience

PIECE N°6 : MOYENS LOGISTIQUES

Le soumissionnaire joindra à son offre, la liste du matériel qu'il compte utiliser sur le chantier (Voir annexe)

- Matériel propre

- Matériel loué

Liste du matériel indispensable :

- Bétonnière 350 litre (01 minimum)
- Citerne d'eau (01 minimum)
- Aiguille vibrante (01 minimum)
- Véhicule de liaison (01 minimum)

PIECE N°7 : REFERENCES TECHNIQUES

Le soumissionnaire devra fournir au moins trois (3) références des prestations de nature similaires au marché. (Voir tableau).

PIECE N°8 : ATTESTATIONS DE BONNE EXECUTION

Les références des prestations réalisées par le soumissionnaire devront être justifiées par des attestations de bonne exécution des travaux similaires pour des montants minimum de 80 millions de CFA.

L'IECD se réserve le droit de vérifier la source des informations.

Le soumissionnaire qui fera usage de fausses attestations de bonne exécution dans l'offre s'expose aux sanctions suivantes :

- Le rejet de son offre ;
- La radiation de la liste des fournisseurs de l'IECD.

NB : Les attestations de bonne exécution devront être clairement lisibles.

PIECE N° 9 : PLANNING D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le soumissionnaire joindra à son offre un exemplaire du planning d'exécution des travaux daté, signé et cacheté par le signataire de l'acte d'engagement.

Les travaux ci-dessus désignés seront exécutés dans un délai **cent-vingt (120 jours) calendaires** à compter de la date d`implantation des travaux avec la PEFACI.

SECTION II : CAHIER DE CHARGES TECHNIQUE (CCT)

DESCRIPTIFS DES TRAVAUX

Le contractant est responsable du respect de normes et règles techniques Ivoiriennes ou à défaut françaises, pour l'exécution des travaux ci-dessous décrits :

1. **Construction de dortoirs**

Il s'agit de construire des dortoirs (filles et garçons) pour l'hébergement de 60 pensionnaires, une chambre individuelle, un réfectoire et une cuisine avec magasin jouxtant le réfectoire, selon les normes techniques en vigueur en RCI, ainsi que des toilettes.

TERRASSEMENT

Il sera exécuté un décapage sur l'ensemble du terrain pour le rendre à niveau tout en tenant compte de la pente naturelle pour permettre les différentes évacuations des eaux pluviales.

Les fouilles en rigoles de largeur 60cm et de profondeur non précisée seront descendues jusqu'au niveau du bon sol. Les remblais seront exécutés soit par les terres provenant des fouilles débarrassées de toute matière végétale, soit par apport de terre. Cette terre sera arrosée et pilonnée par couches de 20 cm.

MACONNERIE

Le fond de fouilles recevra en premier lieu un béton de propreté dosé à 150kg /m3 et du béton de semelle filante dosé à 250 kg/m3 de ciment (800 l de gravillon, 400 l de sable). Le soubassement sera constitué d'agglos pleins de 0,15 m pour les murs porteurs et les cloisons intérieur seront en agglos creux de 0,12 m. Il sera coulé après la mise en place des agglos un béton d'étalage de forme d'aire de 8 cm d'épaisseur.

B.A. : Les poteaux, poutres, chaînages et linteaux seront béton armé dosé à 350 kg/m3 de ciment.

Ces pièces maîtresses seront exécutées avec une grande attention. Tous les fers seront calculés d'avance. En général les raidisseurs et le chainage seront armés de 4 barres de Ø10 mm et les étriers seront constitués de fer Ø6 mm

Prévoir une baie vitrée de claustrât 120/120 du côté des latrines type boite à lettre et après tout le long du chainage haut, de claustrât simples.

MENUISERIE

- Portes : Toutes les portes d'entrées dortoirs, chambre, réfectoire, cuisine seront fabriquées en porte bois pleine. Les portes intérieures, en portes isoplanes avec des serrures de bon choix pour tous types de porte.

NB : Tous les abords des portes fixées seront couverts de couvre-joints intérieurs comme extérieur.

- Placards : Dans les dortoirs, l'entrepreneur livrera des placards sous forme de casier en contreplaque épaisseur 15 mm selon le plan d'exécution avec une hauteur de 2 m compartimenté à 1 m de hauteur par casier ;

- Fenêtres : Toutes les fenêtres des dortoirs, réfectoire, chambres, cuisine seront réalisés en châssis type narco.

FAUX PLAFOND

Le faux plafond sera réalisé en contreplaqué 8 mm, y compris l'ossature en bois 6/4 cm. Tous les abords des murs seront couverts de couvre-joints.

FERRONNERIE

Les travaux de ferronnerie concernent la fourniture et pose des antivols sur toutes les fenêtres des dortoirs, cuisine, réfectoire et chambre simple. Prévoir des moustiquaires grillagées inoxydables sur toutes les fenêtres.

CHARPENTE EN BOIS NON ASSEMBLE

La charpente en bois concerne la fourniture et pose des pannes 6/11 en bois rouge traité avec produit adapté et raboté fixé avec toutes les sujétions

VITRERIE

Les châssis type narco de la salle de réfectoire et cuisine seront en lames verres clairs. Les autres pièces, dortoirs et chambres, éclairées en lames type reflexe.

PLOMBERIE SANITAIRE

L'adduction d'eau intérieure sera en tuyaux PPR. Les canalisations d'évacuation seront en tuyaux PVC ou de diamètre Ø 75 et 125. Le branchement d'eau se fera à partir d'un château d'eau.

L'entrepreneur aura la charge de fournir le matériel de plomberie sanitaire, WC complet en porcelaine à l'anglaise chasse basse, lavabo en porcelaine avec robinet, colonne de douche fixe en inox avec robinet, porte-savon, siphon de sol, dévidoir (PH) en plastique (tous les accessoires en plastique). A cela s'ajoute la tuyauterie d'alimentation et d'évacuation et les vannes d'arrêt.

ELECTRICITE

La canalisation électrique se fera sous tube plastique encastré avec conducteur cuivre nu nécessaire sur tout le périmètre du bâtiment relié par un piquet de terre.

Dans les dortoirs, réfectoire, cuisine et terrasse il y aura des réglettes fluo mono 120 ; les autres pièces, les latrines, chambre, seront éclairés avec des globes. Les appareillages tels que les interrupteurs et les prises seront de bon choix. Au-dessus du lavabo de la salle d'eau dans la chambre, on aura une applique murale de 0,60 ou 0,40 m.

NB : Prévoir l'alimentation de la climatisation dans tous les dortoirs (2 / dortoir) et la chambre existante (1 / chambre). Prévoir également l'alimentation des brasseurs d'air (4/ dortoirs ; 6 / réfectoire).

REVETEMENTS SCELLES

Toutes les pièces telles que dortoirs, réfectoire, chambre, terrasse leur revêtement se fera en carreaux ordinaire de type importé grès cérame 2 è choix et les latrines en carreaux

antidérapant au sol et aux murs de hauteur 2.00m. L'entrepreneur présentera 3 types de carreaux de même choix à l'appréciation du maitre d'ouvrage avant la pose.

ASSAINISSEMENT

L'entrepreneur aura la charge de réaliser deux fosses septiques et deux puits perdus pour 60 usagers.

Dimension fosses :
Longueur : 5 m, largeur = 3 m, profondeur 3 m

Dimension puits perdus
Diamètre = 2,5 m, profondeur = 2,5 m

SECURITE INCENDIE

Fourniture et pose de 3 extincteurs à eau de 6 kg y compris les fiches d'utilisation indiquant les précautions d'utilisations

COUVERTURE
La réalisation d'une couverture en tôle bac alu qualité agréée d'épaisseur 7/10è avec la pose et toutes les sujétions fournies par le fabriquant. (Tire- fonds et accessoires)

PEINTURE
Avant la pause voici les différentes étapes :

- Le brossage des murs
- L'égrenage des murs
- L'époussetage des murs

Toutes les faces vues des murs intérieurs et extérieurs, plafond recevront une couche de badigeon à la chaux. L'application de deux couches de peinture à eau se fera sur tous les murs intérieurs et extérieurs, plafonnage. Les antivols feront l'objet de peinture à huile**.**

2. Caractéristiques et détail des dortoirs :

Dortoirs cf proposition de plan en Pj

Nombre de dortoirs : 04

- Capacité d'un dortoir de 46,24 m : 5 lits superposés plus 7 placards de rangement, de 2 casiers chacun
- Longueur d'un dortoir : 8,00m
- Largeur d'un dortoir : 5,78m
- Surface minimale utile d'un dortoir : 46,24m2
- Salles d'eau respectant les normes Ivoiriennes (au moins 02 WC et 03 salles d'eau par dortoir)

3- Construction d'une chambre individuelle

Caractéristiques de la chambre individuelle

- Salle d'eau 2,15 m x 1,35m : 4,30m2
- Chambre : 17,08m2
- La chambre individuelle sera collée à la cuisine

4- Construction d'une cuisine avec débarras / magasin et un réfectoire

Caractéristiques de la cuisine

- Longueur : 6,0m
- Largeur : 4,5m
- Surface : 26,10 m2
- Construire une paillasse avec bac à laver.
- Un plan de travail de 2m sur 0,6
- Ouvrir une fenêtre de service ouvrant sur le réfectoire

Caractéristiques du débarras ouvrant sur la cuisine

- Longueur : 6,0m
- Largeur : 2,0m
- Surface : 12m2
- Construire une paillasse de rangement en béton

Caractéristiques du réfectoire

- Longueur : 9 m
- Largeur : 6,5 m
- Surface : 58,5 m2
- Prévoir 02 bacs pour se laver les mains en face du réfectoire.

NB : La cuisine doit être attenante au réfectoire afin de faciliter la mobilité lors des repas.

- **PIECES A FOURNIR POUR L'OFFRE FINANCIERE**

PIECE N°1 - ACTE D'ENGAGEMENT

L'acte d'engagement rédigé conformément au modèle ci-joint, sera fourni en **deux** exemplaires L'acte d'engagement sera paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page. La date de l'acte d'engagement ne peut être que celle fixée pour la remise de l'offre.

PIECE N°2 : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Le devis quantitatif et estimatif fourni en **deux (2)** exemplaires. Il sera joint à l'offre **en deux (2)** exemplaires paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page par le signataire de l'acte d'engagement.

Les prix unitaires seront établis en hors TVA, celle-ci étant ajoutée globalement sur le montant total de chaque lot selon, le cadre fourni dans l'acte d'engagement.

Les prix seront établis pour toute la durée des travaux à partir de la date de dépôt des offres.

DOCUMENTS ELIMINATOIRES

Toute offre dépourvue de l'une des pièces désignées ci-dessous est éliminée d'office :

- Déclaration d'engagement d'assurance
- Registre de commerce
- Déclaration Fiscale d'existence
- Relevé d'identité bancaire
- Attestation bancaire ;
- Attestation de ligne de crédit bancaire ;

- Référence de l'entreprise ou qualification du soumissionnaire (3 à 4 ans d'expériences minimum, et au moins
- 3 attestations de bonne exécution des travaux déjà faits à hauteur de 80 000 000 millions au minimum
- Planning d'exécution des travaux
- DQE

ARTICLE 9 : PRESTATIONS

Les prestations de l'IECD se limitent :

1. Au contrôle des travaux exécutés par l'Entreprise ;
2. A l'établissement d'un calendrier de réunions de chantier
3. A l'application du respect du planning des travaux ;
4. A la vérification de la conformité des ouvrages avec les termes du marché ;
5. A la rédaction et notification des ordres de service et de toute note écrite à l'Entrepreneur nécessaire à la bonne exécution des travaux et à leur contrôle ;
6. A procéder aux réceptions provisoires et définitives des travaux.

Les prestations de l'Entrepreneur comprennent essentiellement :

Les travaux à exécuter comprennent :

- Construire des dortoirs filles et garçons ;
- Construire une chambre individuelle ;
- Construire une cuisine avec magasin, jouxtant le réfectoire ;

Comme spécifié dans le cahier de clauses techniques.

ARTICLE 10 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Les travaux supplémentaires entraînant une augmentation du montant du marché devront faire l'objet, avant l'exécution, d'un devis préalable approuvé par l'IECD.

ARTICLE 11 : TRAVAUX EN MOINS-VALUE

Dans le cas où l'IECD renoncerait à une partie des prestations prévues au marché, le montant de ces travaux sera déduit du présent marché selon les prix unitaires correspondants.

ARTICLE 12 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITE DE RETARD

Le délai d'exécution des travaux ne doit pas excéder **Cent-vingt (120) jours calendaires**. Ce délai s'entend tous ouvrages complètement achevés et réceptionnés, et cela en conformité avec le planning des travaux.

Les pénalités dont le montant est fixé à 1/1000ème du montant du marché par jour calendaire de retard pourront être appliquées dans le cas de retard constaté sur la livraison globale des travaux.

ARTICLE 13 : RECEPTION PROVISOIRE - RECEPTION DEFINITIVE

La réception provisoire sera prononcée à l'achèvement des travaux, à la demande de l'entrepreneur, par courrier, 15 jours avant la date prévue.
Cette réception fera l'objet d'un procès-verbal.

La réception définitive sera prononcée dans un délai d'un (1) an, à compter de la mise en exploitation des locaux par L'IECD.

ARTICLE 14 : PRESENTATION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les pièces seront placées sous enveloppes à savoir :

I) une première enveloppe de couleur kaki cachetée portant la mention :

« OFFRE TECHNIQUE », le nom du soumissionnaire et l'objet de l'appel d'offres ; contenant en deux (2) exemplaires dont 1 original et 1 copies dans l'ordre suivant :

1) Renseignement sur le soumissionnaire
2) Pouvoir habilitant du soumissionnaire
3) Registre de commerce
4) Déclaration Fiscale d'existence
5) Relevé d'identité bancaire
6) Attestation bancaire ;
7) Attestation de ligne de crédit bancaire ;
8) Déclaration d'engagement d'assurance
9) Cahier de clauses techniques (CCT) paraphé à chaque page, signé et cacheté à la dernière page
10) Liste de personnel qualifié
11) Liste du matériel
12) Référence de l'entreprise ou qualification du soumissionnaire (3 à 4 ans d'expériences minimum, et au moins)
13) 3 attestations de bonne exécution des travaux déjà faits à hauteur de 80 000 000 millions au minimum
14) Planning d'exécution des travaux

II) une deuxième enveloppe de couleur kaki cachetée portant la mention :

« OFFRE FINANCIERE » ; le nom du soumissionnaire et l'objet de l'appel d'offres ; contenant en deux (2) exemplaires dont 1 original et 1 copies :

1) Acte d'engagement
2) Devis quantitatifs et estimatifs

LE NON RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 14 CI-DESSUS PEUT ENTRAINER LE REJET PUR ET SIMPLE DE L'OFFRES. LA COMMISSION SE RESERVE DE LE DROIT DE REJETER TOUTE OFFRE NON CONFORME.

ARTICLE 15 : ANALYSE DES OFFRES

Après vérification et éventuellement rectification des erreurs, la Commission d'Evaluation retiendra les candidats présélectionnés en tenant compte des critères de notation suivants :

EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES DU SOUMISSIONNAIRE

I- CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

Une seule procédure sera utilisée :

- Appréciation des pièces administratives, des propositions techniques sur la base de la liste du matériel et du personnel, des références techniques et du planning d'exécution des travaux ;
- Analyse des propositions financières et sélection du candidat retenu.

Les offres seront classées en tenant compte à la fois de la valeur technique et des prix.

La Commission attribuera le marché au candidat dont la note technique sera supérieure ou égale à **trente-cinq (35) points sur cinquante (55) points**, et qui aura proposé une meilleure offre financière.

Cette note technique résultera de l'évaluation des offres selon le mode d'évaluation ci-après.

I- MODE D'EVALUATION

Elle consistera à apprécier la capacité technique du soumissionnaire à mener à bien le travail à exécuter. Elle sera basée sur cinq (5) points essentiels :

	DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	NOTE PARTIELLE	NOTE TOTALE
1	**CLAUSES DE CONFORMITE**		**/10**
	RPAO et CCT paraphés, signés et cachetés à la dernière page	/2	
	Déclaration d'engagement d'assurance et pouvoir habilitant	/1	
	Registre de commerce et Déclaration Fiscale d'existence	/2	
	Renseignement sur le soumissionnaire	/1	
	Attestation bancaire	/1	
	Attestation de ligne de crédit bancaire	/1	

	Présentation du dossier (original + 01 copie exigée reliée et classée selon ordre défini à l'article 10 du RPAO, avec sommaire, pagination)	/2	
2	**QUALIFICATION**		**/25**
	Personnel : Cadres et Agents de Maîtrise (voir annexe 2 du RPAO)	/15	
	Matériel	/10	
3	**REFERENCE**		**/15**
	Expériences dans les projets similaires (voir annexe 3 du RPAO)	/15	
4	**PLANNING D'EXECUTION**		**/5**
	Planning détaillé d'exécution des travaux	/5	
TOTAL GENERAL			**/55**

CONDITION DE SELECTION :

- **Sélection si note supérieur ou égale à 35 points sur 55 points**

NB : Le soumissionnaire qui aura obtenu une note supérieure ou égale à 35 points et qui n'aura pas fait preuve de ces références techniques pour des travaux déjà réalisés dans le domaine concerné par des attestations de bonne exécution est éliminé.

- **Éliminé si note inférieur à 35 points**

1. CLAUSES DE CONFORMITE OU PIECES ADMINISTRATIVES : 10 points

Les pièces de conformité sont notées sur **5 points**.

Les points sont attribués lorsque les pièces correctement remplies sont fournies.

La présentation de l'offre notée sur **2 points**.

Les deux (2) points ne seront attribués que si les deux (2) exemplaires (original + 1 copie) sont reliés et les pièces constitutives classées. Si les deux (2) copies sont fournies et si les pièces constitutives ne sont pas classées selon l'ordre sus visé, seulement 1 point est attribué. Si le nombre de copies est insuffisant, aucun point n'est attribué.

2. QUALIFICATION

2.1 – Personnel : 15 points

Cette rubrique est notée sur 15 points**.**

Ce poste concerne les cadres et les agents de maîtrise autres que le Directeur ou le gérant de l'entreprise.

Les points sont attribués de la manière suivante :

- ✓ 1 Ingénieur Bâtiment et urbanisme, travaux public ou génie civile ou équivalent de plus de 5 ans d'expérience : 7 points

- Si le nombre d'année d'expérience est inférieur à 5 : 4 points sont attribués.
- Si aucun Ingénieur : 0 point.

✓ 1 Technicien supérieur Bâtiment et urbanisme, travaux public ou génie civile ou équivalent plus de 5 ans d'expérience : 5 points

- Si le nombre d'année d'expérience est inférieur à 5, 3 points sont attribués.
- Si aucun Technicien supérieur : 0 point.

✓ 1 BT Bâtiment et urbanisme, travaux public ou génie civile ou équivalent de plus de 5 ans d'expérience : 3 points

- Si le nombre d'année d'expérience est inférieur à 5, 2 points sont attribués.
- Si aucun BT : 0 point.

La qualification du personnel évaluée (Ingénieur, Technicien supérieur, BT) devra être en rapport avec le domaine d'activité concerné par l'appel d'offres).

NOTA BENE.

- Les points ne sont attribués que si les copies, certifiées conformes des diplômes et les CV sont fournies.
- Les CV selon le modèle fourni dans le RPAO pour les agents d'encadrement (annexe 2).

2.2 – Evaluation du Matériel de chantier : 10 points

Les 10 points sont obtenus lorsque l'ensemble du matériel jugé indispensable à la réalisation des travaux (voir annexe 2) est fourni le soumissionnaire pour le matériel en propre par des titres de propriété (carte grise, contrat d'achat, facture d'achat etc.) :

- Si quelques matériels jugés indispensables n'ont pas pu être justifiés, cinq (5) points sont attribués,
- Cinq (5) points sont obtenus si quelques matériels jugés indispensables doivent faire l'objet de location, le reste étant bien sûr justifié par des titres de propriété,
- Trois (3) points sont attribués si tout le matériel indispensable doit faire l'objet de location. Dans ces conditions, le soumissionnaire doit fournir une attestation de location ferme et irrévocable délivrée par une structure habilitée
- Zéro (0) point est attribué si le matériel en propre et le matériel à louer sont insuffisants pour réaliser les travaux.

3. EXPERIENCES (Expériences dans les projets similaires) : 15 points

(Entendez Projets de même nature de complexité dans l'ensemble au projet objet de l'appel d'offres).

Seules sont prises en compte les références complètes des travaux similaires (nature des travaux, noms et coordonnées des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre publics ou privés, coûts, date et délai d'exécution) accompagnés des attestations de bonne exécution des travaux réalisés au cours des cinq (05) dernières années.

Seules sont prises en compte les trois (03) meilleures attestations de bonne exécution des cinq

(05) dernières années ayant un rapport avec l'objet de l'appel d'offres.

Les points sont attribués de la manière suivante :

- 2 points sont attribués par attestation de bonne exécution qui respecte les mentions sus indiquées,
- Sinon 0.

4. PLANNING D'EXECUTION

Les cinq (5) points sont attribués si le planning détaillé est fourni, conforme au délai d'exécution et respecte la chronologie des tâches sinon 0 point.

ANNEXES

ANNEXE N°1

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

[Le candidat remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*
AAO numéro : *[insérer le nom de l'Avis d'Appel d'Offres]*

1. Nom du candidat : *[insérer le nom légal du candidat]*
2. Numéro d'Identification des Entreprises : *[insérer le numéro du registre de commerce]*
3. Adresse officielle du candidat : [insérer l'adresse légale du Candidat]
4. Renseignement sur le représentant dûment habilité du candidat : Nom : *[insérer le nom du représentant du candidat]* Adresse : *[insérer l'adresse du représentant du candidat]* Téléphone/Adresse : *[insérer le numéro de téléphone/adresse postale du représentant du candidat]* Fonction : *[insérer la fonction au sein de l'entreprise ou en rapport avec elle]* Adresse électronique : *[insérer l'adresse électronique du représentant du candidat]*

(Signature et cachet)

ANNEXE N°2

ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné **(nom et prénoms)** …….
Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la Société **……,** dont le siège est à ……. B.P ……. ……..

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux des travaux et après avoir apprécié sous ma responsabilité la nature et la difficulté des travaux à exécuter,

Je remets après en avoir pris connaissance, et revêtues de ma signature, toutes les pièces constituant le marché.
Je me soumets et m'engage envers l'IECD, à exécuter en Entreprise Générale la **REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTERNAT A L'EFA D'APPROMPRON,** conformément aux conditions définies dans les pièces du marché pour la somme déterminée par moi-même.

Montant HT : ……. F CFA

La valeur totale des travaux s'élève à :

(En chiffres)

TOTAL H.T. :…….

TVA 18% :…….

TOTAL T.T.C. : ……

(Et montant total en toutes lettres)

……francs CFA

TOUTE TAXE COMPRISE, GLOBALE ET FORFAITAIRE, NON REVISABLE.

Ce montant global et forfaitaire s'entend toutes sujétions incluses, et, comprend toutes les dépenses en COTE D'IVOIRE, sans exception, de l'entreprise, en vue de réaliser la totalité des prestations prévus au marché et notamment :

- Les études techniques d'exécution sans exception,
- La coordination technique des prestations et le pilotage des Entreprises sous-traitantes éventuelles
- Tous frais ou sujétions,
- Tous les frais de transport,
- Les frais d'assurance, le contrôle, les frais de primes d'assurances,
- Les fournitures de toutes sortes,
- Tous impôts, droits, taxes, et redevances de toutes natures connus à la signature du marché,
- Les frais généraux, les frais de direction, les aléas et les bénéfices.
- Etc.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses afférentes à la coordination des achats faisant l'objet du présent appel d'offres et défaillance éventuelle des sous-traitants chargés de l'exécution de certaines des prestations visées ci-dessus.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses liées aux prestations.
Je m'engage à satisfaire la commande dans le cadre du délai global de **cent trente-cinq (135) jours calendaires** à compter de la réception **de la lettre de commande** et selon le planning détaillé ci-joint.

L'IECD se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement au compte ouvert au nom de : …….

Sous le numéro …….

Banque …….

Le présent acte d'engagement est valable **……jours** à compter de la date de remise du présent appel d'offres.

Les travaux devront être garantis **……mois** à compter de la date de réception provisoire.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit ou de mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées en COTE D'IVOIRE.

Dressé par l'Entreprise,

Fait à ……. Le ……

(***Paraphe sur chaque page et nom du gérant, signature, cachet de l'Entreprise)***

ANNEXE N°3

DECLARATION D'ENGAGEMENT D'ASSURANCES

Je soussigné
(Nom, prénoms, fonction)

Représentant l'ENTREPRISE *(la SOCIETE)*

(Nom et adresse)
M'engage, au cas où je serais adjudicataire des travaux objet du présent Appel d'Offres ……, à contracter les assurances couvrant tous les risques relatifs à l'exécution des travaux, suivant les dispositions du CAHIER DES CHARGES dans les conditions ci-après :

OBJET DE L'ASSURANCE : Totalité des travaux faisant l'objet du marché de : *(Intitulé du marché)*

RISQUES COUVERTS :

1) Assurance responsabilité civile, vis à vis des tiers, étant entendu qu'est considérés comme tiers le personnel étranger à l'ENTREPRISE travaillant ou se trouvant également sur le chantier, à savoir :
   - Personnel du MAITRE DE L'OUVRAGE, du MAITRE D'ŒUVRE, de l'INGENIEUR
   - Personnel d'autres ENTREPRISES,
2) Assurance couvrant tous les risques d'accident du travail du personnel de l'ENTREPRENEUR
3) Assurance tous risques chantier (TRC)

MONTANT ASSURE : Montant illimité, sans aucune franchise

PERIODE D'ASSURANCE : Depuis le commencement des travaux jusqu'à la date de Réception définitive.

CLAUSE PARTICULIERE : La compagnie d'assurance s'interdit toute résiliation, sans avis préalable au MAITRE DE L'OUVRAGE et au MAITRE D'ŒUVRE ;
Je m'engage à m'assurer auprès d'une société d'Assurances agréée en COTE D'IVOIRE.
Les frais et primes résultant de cette assurance sont inclus dans mes prix unitaires et ne feront l'objet d'aucun paiement séparé, sous quelque prétexte que ce soit.

Fait à ……le……..

(Signature du SOUMISSIONNAIRE)

ANNEXE N°4

POUVOIRS HABILITANT DU SOUMISSIONNAIRE

Je soussigné *(Nom, prénoms, fonction)*…….
déclare avoir pouvoir pour signer tout document concernant *(Insérer le nom et l'adresse de l'entreprise)*…….
dans le cadre de l'appel d'offre……relatif à la réalisation des travaux de construction d'un internat à Apprompron.

En foi de quoi je lui délivre la présente habilitation pour servir et valoir ce que de droit

Fait à ……le……

(Signature et cachet de l'entreprise)

NB : Pouvoir habilitant du soumissionnaire doit être rédigé sur papier avec entête de l'entreprise pour être valable. Les signatures et cachet ne doivent pas être détaché du texte

ANNEXE N°5

LISTE DU PERSONNEL AFFECTE AUX TRAVAUX

Nom & Prénoms	Fonction	Diplôme	Nationalité	Années D'expérience

Fait à ……., le…….

Signature du soumissionnaire

Joindre les copies certifiées conformes des diplômes et le curriculum vitae détaillé de chaque agent du personnel d'encadrement (Technicien Supérieur (TS), conducteur de travaux etc.)

Les curriculums vitae des membres du personnel proposé nominativement devront être dûment signés par les personnes concernées. Ils devront être conformes au modèle du curriculum vitae ci-après.

ANNEXE N° (Suite)

MODELE DE CURRICULUM VITAE PROPOSE POUR LES MEMBRES

Nom
Prénoms
Profession
Fonction actuelle ou proposée dans l'entreprise
Principales qualifications :
(Indiquer les diplômes obtenus)

Expérience professionnelle :
(Indiquer brièvement tous les postes occupés par l'employé depuis qu'il exerce une activité professionnelle, avec indication des dates, noms des employeurs, titre des postes occupés et lieux d'affectation.)

Je m'engage à travailler au sein de la société_____ si elle est retenue pour l'appel d'offres relatif à *(Intitulé de l'appel d'offre)*
Et durant la période d'exécution des travaux.

Date……..
Signature de l'intéressé (e).

ANNEXE N°6

MATERIEL AFFECTE AUX TRAVAUX

Désignation	Quantité	Marque	En propre/ En Location

ANNEXE N° 7

REFERENCES DES TRAVAUX SIMILAIRES DEJA REALISES PAR LE SOUMISSIONNAIRE (*)

Année	Désignation des travaux	Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre	Durée des travaux	Coûts
- - -				

(*) Joindre les pièces justificatives (une attestation de bonne exécution du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'œuvre) pour chaque référence.

Fait à Abidjan, le……

(Signature et cachet)

ARTICLE 15 : REMISE DES OFFRES

Les propositions des soumissionnaires devront être remises directement à l'adresse suivante contre décharge dans les délais imposés dans l'appel d'offres, sous peine de forclusion, **le 13 janvier 2023 au plus tard à 16 heures 00** à l'adresse suivante :
Siège de la PEFACI sis à Yamoussoukro, route d'Abidjan face à la caserne des sapeurs-pompiers, non loin de la CGRAE.
Localisation : https://goo.gl/maps/ZE68fBg8zwRvyYqMA

ARTICLE 16 : DUREE DE VALIDITE DES SOUMISSIONS

Les soumissionnaires restent valablement liés au maître de l'ouvrage pendant un délai de 30 jours à partir de la date limite de remise des offres.

Au-delà de cette date limite, une prorogation de la validité des offres pourra être faite en accord entre les **MEMBRES de la Commission de Dépouillement des Offres.**

ARTICLE 17 : DECISION DU MAITRE DE L'OUVRAGE SUR LE CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE

Après vérification et éventuellement rectification des erreurs auxquelles aura procédé la Commission de Dépouillement et sur son avis, le maître de l'ouvrage délégué retiendra un Soumissionnaire en tenant compte entre autres critères :

- du prix des prestations proposées
- des moyens mis en œuvre par l'Entreprise
- de la qualité des matériels utilisés.

Un soumissionnaire dont l'offre n'aura pas été retenue, ne pourra, pour quelque motif que ce soit, contester le bien-fondé de la préférence donnée aux propositions d'un autre concurrent.

D'une façon générale, les soumissionnaires évincés s'interdisent du fait même de leur participation à cet appel d'offre toute réclamation sur la décision prise par le maître de l'ouvrage, dans les conditions évoquées ci-dessus.

Le Soumissionnaire choisi sera désigné comme adjudicataire provisoire dans un délai de maximum de 15 jours, à la date de dépouillement et analyse des offres.

Si plusieurs offres sont jugées équivalentes, tous les éléments étant considérés, le maître de l'ouvrage pourra, pour départager les candidats, demander à ceux-ci de présenter de nouvelles propositions, notamment sous forme de rabais complémentaires et de réduction de coût.

ARTICLE 18 : RESPECT DES CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

Une offre qui ne respecte pas les présentes conditions d'appel d'offres ou qui tient des réserves, sera déclarée nulle et non avenue.

ARTICLE 19 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres, sans être tenu de justifier sa décision.

Les Soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnisation. Un nouvel Appel d'Offres pourrait être lancé.

ARTICLE 20 : INFORMATION ET DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Tout candidat peut demander au Maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents au siège de l'IECD ou à l'adresse suivante :

PEFACI, BP 637 Yamoussoukro
E-mail : contact@pefaci.org
Contact : 00 225 - 27 30 61 03 09 / 07 07 16 95 45

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le Maître d'ouvrage à un candidat à la demande de ce dernier, sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres candidats ayant retiré le dossier d'appel d'offres et ce par voie électronique avec accusé de réception.

Signature et cachet du soumissionnaire
Mention manuscrite « **Lu et approuvé** »